



Relevé de décisions de l'Assemblée Générale ordinaire réunie le 31 mai 2022

L'Assemblée Générale s'est tenue en présentiel.

Etaient convoqués :

- MM. les Présidents des Clubs de Betclic Elite et de Pro B ;
- MM. les Personnalités qualifiées de la LNB ;
- MM. les Représentants de la FFBB ;
- M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB (SCB) ;
- M. le Représentant des Médecins des Clubs de Betclic Élite et de PRO B ;
- M. le Représentant des Arbitres (SNAB) ;
- M. le Représentant des Joueurs Professionnels des clubs de la LNB (SNB) ;

▪ **Etaient présents :** Betclic Elite

JL BOURG BASKET
CHAMPAGNE CHALONS REIMS
CHOLET BASKET
JDA DIJON BASKET
FOS PROVENCE BASKET
BCM GRAVELINES DUNKERQUE
LE MANS SARTHE BASKET
PARIS BASKETBALL
ESSM LE PORTEL
LIMOGES CSP
LDLC ASVEL
AS MONACO BASKET
NANTERRE 92 SAS
ORLEANS LOIRET BASKET
METROPOLITANS 92
E.B PAU-LACQ-ORTHEZ
CHORALE DE ROANNE
STRASBOURG IG

Représentés par :

Didier LAMY (P)
Michel GOBILLOT
Jérôme MERIGNAC
Gaetan MARTEIL (P)
William RAFFA
Christian DEVOS
Christophe LE BOUILLE
David KAHN
Yann RIVOAL
Yves MARTINEZ
Gaetan MULLER
Roland BIANCHERI (P)
Frédéric DONNADIEU
Olivier ROUET
Alain BOUVARD
David BONNEMASON-CARRERE
Nicolas REVERET (P)
Martial BELLON

18 clubs présents ou représentés, soit 36 voix pour les votes.

▪ Etaient présents : **Pro B**

ALLIANCE SPORT ALSACE
AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET
ANTIBES SHARKS
ADA BLOIS BASKET 41
ASC DENAIN VOLTAIRE P.H
BOULAZAC BASKET DORDOGNE
ELAN CHALON
ALM EVREUX
LILLE METROPOLE BASKET
HERMINE DE NANTES
BELIER DE KEMPER
ROUEN METROPOLE BASKET
SAINT CHAMOND BASKET
SLUC NANCY
SAINT-QUENTIN BASKET BALL
SAINT-VALLIER BASKET DROME

Représentés par :

Romuald ROECKEL
Jean-Paul GENON (P)
Michel GOBILLOT (P)
Paul SEIGNOLLE
Mehdi CHALAH (P)
Laurent SERRES
Rémy DELPON (P)
Thibaut GAUTHIER (P)
Bienvenue DJOMATIN
Thierry BROCHARD
Paul SEIGNOLLE (P)
Philippe AUSSEUR (P)
Roger PAOUR
Youri VERIERAS (P)
Laurent PRACHE
Jean-Louis BEGOT (P)

16 clubs présents ou représentés, soit 16 voix pour les votes.

Etaient absents excusés : TOURS METROPOLE BASKET et JA VICHY-CLERMONT

- Les personnalités qualifiées élues par les groupements sportifs de Betcliv *Élite et Pro B* :

Etaient présents : M. AUSSEUR
M. BERAL
M. RAIMBAULT
M. TORRES

Étaient absents excusés : M. PRIMAULT
M. BAUDIER
M. LEMASSON

- Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :

Etaient présents : M. JEHANNO
M. BARBITCH

Était absent excusé : M. SOUCHU

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : **6 soit 6 voix pour les votes.**

- Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :

Etaient présents : M. KROEMER
M. MERLIOT
M. SALMON (représenté par M. MERLIOT)
M. DIA

Nombre de membres de la FFBB présents à cette Assemblée : **4 soit 8 voix pour les votes.**

- **Le représentant des entraîneurs :**

Était présent : **M. RUIZ**

- **Le représentant des joueurs :**

Était présent : **M. SY**

- **Le représentant des arbitres :**

Était absent excusé : **M. KERISIT**

- **Le représentant des médecins de clubs :**

Était absent excusé : **M. RESTOUT**

Nombre d'autres représentants présents à cette Assemblée : **2 soit 2 voix pour les votes.**

- **Assistaient à la réunion :**

M. Jean-Pierre SIUTAT

Président FFBB

M. Michel MIMRAN

Directeur Général LNB

En application de l'article 7 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si, au moins, la moitié des membres qui la composent, totalisant 50% du nombre total des voix, est présente ou représentée.

46 membres sur 54, représentant 68 voix sur 76 sont présents ou représentés.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

Les représentants de la FFBB n'ont pas souhaité prendre part au vote des résolutions.

Relevé de Décisions

Résolution n°1 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 mai 2022 approuve les procès-verbaux des Assemblées Générales des 21 octobre, 12 novembre et 22 décembre 2021.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 46 membres

Voix totales : 68

Voix exprimées : 52

Pour : 52 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 6 voix

Ne prend pas part au vote : 10 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

Résolution n°2 – L'Assemblée Générale réunie le 31 mai 2022 décide que la convention de délégation liant la FFBB et la LNB est prorogée jusqu'au 30 juin 2023.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 46 membres

Voix totales : 68

Voix exprimées : 58

Pour : 58 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 10 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

Résolution n°3 - Le passage à 16 clubs en 1ère division et à 20 clubs en 2nde division a été suspendu par l'Assemblée Générale du 27 mai 2020 jusqu'au 30 juin 2023. Etes-vous favorable à la levée de cette suspension et donc à une application à compter de la saison 2023/2024 (soit à l'issue de la saison 2022/2023, 3 relégations de 1ère division en 2nde division et 1 accession de 2nde division en 1ère division)? Les modalités d'accession et de rétrogradation étant celles définies lors des Assemblées Générales précédentes.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 46 membres

Voix totales : 68

Voix exprimées : 56

Pour : 13 voix
Contre : 43 voix
Abstention : 2 voix
Ne prend pas part au vote : 10 voix

La résolution est rejetée à la majorité des votants.

Résolution n°4 : L'Assemblée Générale décide de prolonger la suspension des mesures 1 et 2 du plan stratégique pour deux saisons supplémentaires (2022/2023 et 2023/2024) et de réinscrire le sujet à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale au plus tard le 30 avril 2024.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 46 membres
Voix totales : 68
Voix exprimées : 53

Pour : 41 voix
Contre : 12 voix
Abstention : 5 voix
Ne prend pas part au vote : 10 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

Résolution n°5 : Le mercato V1 (plan stratégique) a été suspendu par l'Assemblée Générale du 27 mai 2020 jusqu'au 30 juin 2022. Etes-vous favorable à la levée de la suspension et à son application à compter du 1er juillet 2022 ?

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 46 membres
Voix totales : 68
Voix exprimées : 56

Pour : 20 voix
Contre : 36 voix
Abstention : 2 voix
Ne prend pas part au vote : 10 voix

La résolution est rejetée à la majorité des votants.

Résolution n°6 : L'Assemblée Générale décide de prolonger la suspension du « mercato » (et autres réformes de recrutement) pour deux saisons supplémentaires (2022/23 et 2023/24) et de remettre le sujet à l'ordre du jour d'une prochaine Assemblée Générale au plus tard le 30 avril 2024.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 46 membres

Voix totales : 68
Voix exprimées : 54

Pour : 36 voix
Contre : 18 voix
Abstention : 3 voix
Ne prend pas part au vote : 11 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

Compte tenu du résultat de la résolution n°6, les résolutions n°7 à 11 sont inopérantes et n'ont pas été soumises au vote de l'Assemblée Générale.

Résolution n°12 : Le cahier des charges minimal a été suspendu par l'Assemblée Générale du 27 mai 2020 jusqu'au 30 juin 2022. Etes-vous favorable à la levée de la suspension et à son application pour les clubs de 1ère et 2nde divisions professionnelles à compter du 1er juillet 2022 ?

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 46 membres
Voix totales : 68
Voix exprimées : 58

Pour : 28 voix
Contre : 30 voix
Abstention : 0 voix
Ne prend pas part au vote : 10 voix

La résolution est rejetée à la majorité des votants.

Résolution n°13 : L'Assemblée Générale décide de prolonger la suspension du cahier des charges minimal pour deux saisons supplémentaires (2022/23 et 2023/24) et de remettre le sujet à l'ordre du jour d'une prochaine Assemblée Générale au plus tard le 30 avril 2024.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 46 membres
Voix totales : 68
Voix exprimées : 55

Pour : 41 voix
Contre : 14 voix
Abstention : 2 voix
Ne prend pas part au vote : 11 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

*



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**